

Direction départementale
de la cohésion sociale
et de la protection des populations
de la Savoie

Service solidarité, égalité et insertion sociale

Pôle hébergement et accès aux droits

APPEL A PROJETS 2018

BOP 104 – Action 12

« ACCOMPAGNEMENT DES ETRANGERS EN SITUATION REGULIERE »

I- LES ORIENTATIONS

L'instruction du 15 décembre 2017 fixe les orientations pour l'année 2018 de la politique d'accueil et d'intégration des étrangers en France.

Elle implique notamment le renforcement des formations linguistiques et l'amélioration des formations civiques, toutes deux essentielles à la construction des parcours d'intégration, ainsi que le développement des actions visant l'accès à l'emploi.

Dans ce cadre, la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations peut financer des actions relatives à l'accompagnement des étrangers primo-arrivants.

II- LES CHAMPS D' ACTIONS

1- le public concerné

- les étrangers primo-arrivants des pays tiers à l'Union Européenne, titulaires d'un premier titre de séjour depuis moins de cinq ans et souhaitant s'installer durablement en France,
- dont les bénéficiaires de la protection internationale (BPI), notamment les jeunes de 18 à 25 ans ne bénéficiant d'aucune ressource.

Un soutien peut également être apporté à l'accompagnement des personnes âgées immigrées lorsqu'il s'agit d'une préoccupation locale ciblée.

2- les priorités d'actions

La mobilisation des acteurs de terrain doit s'organiser autour des priorités suivantes :

- ***l'apprentissage de la langue française***, élément essentiel du parcours d'intégration, rendant possible les autres actions, en particulier celles visant l'accès à l'emploi.

Les formations au français à visée professionnelle sont donc à encourager.

De plus, le parcours obligatoire de l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) peut être complété par des parcours optionnels notamment *des ateliers socio-linguistiques (ASL)*, sachant que *les acteurs associatifs, professionnels et bénévoles pourront bénéficier de formations visant au développement de leur professionnalisation.*

- ***l'appropriation des valeurs et usages de la République et de la citoyenneté***

La formation civique obligatoire délivrée dans le cadre du contrat d'intégration républicaine (CIR) doit être complétée par des actions soutenues localement permettant de susciter *des initiatives locales en matière d'apprentissage de la citoyenneté, d'égalité femmes-hommes, de lutte contre les discriminations, d'appropriation des valeurs de la République.*

- ***l'accompagnement vers l'emploi***

L'accès à l'emploi est une condition indispensable pour disposer de ressources propres, accéder à un logement, mieux s'insérer dans la société et vivre en autonomie. Un accompagnement adapté et personnalisé doit être prioritairement recherché.

Ainsi, les actions devront privilégier la mise en œuvre de parcours structuré et le plus individualisé possible et favoriser la professionnalisation des acteurs de l'intégration.

- ***l'accompagnement global et l'accès aux droits***

Il est important de privilégier :

- un accompagnement global combinant les actions sociales, citoyennes et professionnelles visant à informer, à orienter et à co-construire les parcours,
- les projets dont les démarches favorisent *un accès aux droits dans les domaines de l'éducation, de la santé, du logement, des transports ...* même hors accompagnement global.

III – L'EVALUATION DES ACTIONS

Les organismes qui bénéficieront de financements **s'engagent à compléter les documents du plan d'évaluation 2018** qui seront transmis par la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) ou disponible sur le site internet « les services de l'État en Savoie » et à les retourner avec leur demande de subvention.

IV – LE DEPOT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

Le **formulaire CERFA n° 12156*05** devra être dûment complété, signé et assorti des pièces mentionnées sur la **notice N° 51781*02** du dossier de demande de subvention (statuts, RIB (document original)...).

Pour les demandes de renouvellement de financement, joindre obligatoirement :

- le compte rendu financier 2017 – CERFA n°15059*01,
- les indicateurs concernant les actions 2017 financées (document transmis par la DDCSPP ou disponibles sur le site internet « les services de l'État en Savoie »).

Les formulaires CERFA et la notice sont téléchargeables sur le site

<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>

La date limite de transmission des dossiers est fixée au 28 MAI 2018.

Les dossiers sont à transmettre :

- par voie électronique à ddcspp-seis-peled@savoie.gouv.fr et josette.bacon@savoie.gouv.fr,
- par voie postale à DDCSPP Savoie - Pôle hébergement et accès aux droits - à l'attention de Madame Josette BACON - 321 Chemin des Moulins BP 91113 73011 CHAMBERY Cédex).

V- INFORMATIONS DIVERSES

1- Outils numériques

➤ « Ensemble en France »

Outil numérique porté par France Terre d'Asile, il permet aux étrangers primo-arrivants de se former et de s'informer sur les codes et les valeurs de la République.

Téléchargeable sur le site de la direction générale des étrangers en France (DGEF) :

<https://www.immigration.interieur.gouv.fr/La-Direction-generale/Presentation>

Accueil et accompagnements – formations en ligne

- *Tests gratuits d'évaluation de niveau en langue*

Téléchargeable sur le site du centre de pratique de langues étrangères (CPLÉ)

<http://www.cple-langues.fr/test-niveau.htm>

- *Tests de positionnement en langue payant mais non certifiant*

Créé par le centre international d'études pédagogiques (CIEP), [Ev@lang](http://www.evalang.fr) évalue les compétences suivantes : compréhension écrite et orale, grammaire, lexique (niveaux A1 à C2).

[Ev@lang](http://www.evalang.fr) est disponible sur le site : www.evalang.fr

2- Outils de communication

- *Livret « le parcours personnalisé d'intégration »*

Pour les partenaires institutionnels et les professionnels de l'accueil et de l'accompagnement des étrangers

- *Livret du citoyen*

Pour les professionnels de l'accueil et de l'intégration des étrangers

- *Affiche « venir en France »*

Pour l'ensemble des étrangers dont les étrangers primo-arrivants - les professionnels de l'accueil et de l'accompagnement des étrangers

- *Affiche « parcours intégration républicaine »*

Pour les étrangers primo-arrivants - les professionnels de l'accueil et de l'accompagnement des étrangers

- *Affiche « formation civique »*

Pour les étrangers primo-arrivants - les professionnels de l'accueil et de l'accompagnement des étrangers

- *Affiche « formation linguistique »*

Pour les étrangers primo-arrivants - les professionnels de l'accueil et de l'accompagnement des étrangers

Documents téléchargeables sur le site

<https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Accueil-et-accompagnement/Outils-de-communication>

Le directeur départemental de la cohésion sociale
et de la protection des populations

SIGNE

Thierry POTHET